

DELIBERATION N° 91/09-18 - CREATION D'UN DEMI-POSTE D'ASEM

Monsieur REMY, rapporteur, indique à l'Assemblée que les effectifs du groupe scolaire Charcot ont conduit Monsieur l'Inspecteur d'Académie à procéder à l'ouverture d'une 6ème classe à la rentrée scolaire de Septembre 1991.

A la demande de Madame la Directrice de l'école qui accueille une classe complète d'enfants de deux ans, il est envisagé de créer un demi-poste d'assistante maternelle. Ces tous jeunes enfants nécessitent davantage de soins que les plus grands et demandent un agent spécialisé à plein temps pour cette seule classe. Trois postes sont actuellement pourvus, ce qui correspond aux effectifs des deux autres écoles maternelles P. Loti et J. Prévert qui comptent 4 classes chacune.

Monsieur REMY propose de créer un demi-poste d'agent de service pour une durée de 9 mois à compter du 1er Octobre 1991.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de créer un demi-poste d'A.S.E.M. à compter du 1er Octobre 1991, pour une durée de 9 mois,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à pourvoir ce poste,*
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1991.*